

rivière Matawan, de sorte que l'on aurait une communication au moyen de bateaux entre le lac Huron et l'Outaouais; et une pareille communication serait un pas immense vers d'autres travaux d'une plus grande importance, et ouvrirait cette contrée aux exploitants de bois que suivraient bientôt les colons.

Quant à l'objet de la 3ème question, relativement aux meilleures dispositions à prendre à l'égard des localités qui produisent le bois marchand, afin de protéger les intérêts de la colonisation et d'utiliser et préserver en même temps ce bois.

Je suis d'opinion qu'une bonne administration peut continuer à protéger ces divers intérêts; mais ce ne sera certainement pas le système actuel. D'un côté les vexations et souvent les pénalités injustes imposées aux exploitants de bois, parcequ'ils n'occupent pas leurs limites, ont pour effet d'augmenter la production des bois au point d'épuiser les forêts, d'encombrer les marchés, et de faire vendre à moitié prix un bois de bonne valeur. Et ainsi pour l'amour d'un petit gain actuel on enlève au pays une moisson qui ne devra plus croître, et l'on prive les générations futures d'un héritage que la génération actuelle détruit sans aucun profit. D'un autre côté, on ouvre quelquefois des chemins de colonisation à travers des districts qui n'ont de valeur que par leurs belles forêts, et où les colons ne pourraient subsister sans le commerce du bois, comme de raison le colon à toujours la torche à la main, mais surtout durant la saison où le feu s'étend le plus facilement dans les bois. Ainsi, de vastes régions sont dévastées; des pins d'un siècle sont abattus, et l'exploiteur se voit obligé de quitter une localité où il était nécessaire à la subsistance du défricheur. J'ai vu bien de la misère et de la détresse au foyer de certains colons qui avaient été conseillés de venir sur des terres d'une qualité médiocre et privées de communications.

On a trop généralement et trop exclusivement pensé qu'il suffisait d'avoir accès aux vastes régions inhabitées du Canada pour les rendre propres à la colonisation, mais nous espérons que les rapports précieux et vrais de l'exploration géologique dissiperont cette illusion: et il doit être fait mention honorable pour le directeur et les officiers de cette exploration de n'être encore tombé dans aucun erreur relativement au caractère des localités qu'ils ont explorées. Dans la *Géologie du Canada*, au chapitre intitulé: "terre Algoma" (page "907,") on trouve cette remarque qu'au nord du Lac Huron et entre la baie Géorgienne et "la rivière des Outaouais, une partie de la contrée consiste en roc nu; ou, quand il est recouvert, ce n'est que d'une couche superficielle de sable ferme. Une pareille couche recouvre aussi l'argile qui se trouve dans cette région qui vient d'être décrite, et gît seulement dans le lit des rivières."

Ainsi, la région entre la baie Géorgienne et l'Outaouais, bornée au nord par la rivière Matawan, le lac Nippissingue et la rivière des Français, et au sud par les townships dernièrement arpentés, n'offre que peu d'avantages à la colonisation. Il s'y trouve toutefois, comme je l'ai déjà fait remarquer, quelques morceaux de bonne terre, mais pas assez étendus pour qu'on y puisse prendre aucune mesure pour y attirer des colons. Les colons suivront toujours l'exploiteur de bois, et ils s'établiront où ils trouveront des terres convenables. Et dans une région comme celle dont je parle, je pense que le gouvernement protégerait mieux les intérêts des colons et des exploitants, en ouvrant des communications comme par la rivière des Français, la Matawan et l'Outaouais, et laissant les choses suivre, du reste, leur cours naturel, en aidant cependant à la construction des chemins quand leur nécessité sera évidente.

Dans une contrée comme celle-ci, on ne devrait laisser les colons s'établir que là où le champ de la colonisation peut être assez vaste, et puis avant que le terrain ne soit divisé en lots. Il résulte quelquefois beaucoup de maux et d'injustices de la division des cantons dans une région bien boisée, où il est probable que les établissements ne se formeront pas de longtemps. Ce ne sont pas des colons qui achètent ces terres, mais des spéculateurs qui cherchent leur profit dans des transactions avec les exploitants, et détruisent ainsi des limites, qui peut-être, n'ont été rendues accessibles qu'à grands frais.

Quant à la région qui se trouve au nord du lac Nippissingue et de la rivière Matawan, entrecoupée comme elle l'est par de vastes nappes d'eau navigables, abondante en pins, et possédant plusieurs étendues de terre véritablement bonne, il n'y a aucun doute qu'elle deviendrait bientôt importante si elle était rendue accessible.

Dans cette section, il n'y aurait pas de froissement entre l'exploiteur de bois et le colon. La ligne de séparation entre la terre cultivable et celle qui est propre à l'exploitation des